



Les voitures hippomobiles doivent **OBLIGATOIREMENT** emprunter ces chemins dans le sens du balisage désigné par →, car certains chemins assez étroits ne permettent pas le croisement de 2 attelages.

- Légende :**
- Parcours principal : 22 km
 - Voie goudronnée (2,2 km)
 - Boucle 1 : 13,5 km
 - Voie goudronnée (500 mètres)
 - Boucle 1 bis : liaison Boucle 1 avec le parcours principal
 - Voie goudronnée (100 mètres)
 - Boucle 2 : 3 km rallonge le parcours principal d'1 km
 - Voie goudronnée (1 km)
 - Parcours conseillé pour les attelages entre Les Landes et Les Guébières pour éviter une forte déclivité après Ligotterie.
- Echelle environ 1 km



Un parking pour les véhicules et les vans, ainsi que des paddocks et un point d'eau sont disponibles gratuitement au départ des sentiers de randonnée, sur l'aire de loisirs des douves, en centre bourg (accès rue des Landes après la caserne des pompiers, à droite vers la sortie du bourg).



Ces sentiers de randonnée sont destinés exclusivement aux promeneurs à pied, à cheval (monté ou attelé) ou à vélo. **Les éventuelles barrières sont à refermer après passage.**



Les engins motorisés sont interdits pour la tranquillité des riverains et la sécurité des randonneurs (arrêté municipal du 09/05/06).

- Nous vous remercions de respecter la nature et ne rien jeter -